

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — " 6 " 11 " 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m matin.		
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m »		
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.		

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 28 Mars.

Malgré les colères et les railleries soulevées dans quelques journaux par la nomination de la commission du budget, il est évident aujourd'hui que la composition de cette commission répond, autant que cela est possible, aux désirs de l'opinion publique, et il est permis de croire que nous allons entrer dans une période de discussion d'affaires qui tiendra sans doute la fin de la session.

La commission du budget s'est réunie dimanche, pour la première fois, et s'est constituée en nommant son bureau.

Celui-ci est composé de la manière suivante :

Président : M. Wilson ;
Vice-présidents : MM. Sadi-Carnot et Fallières ;
Secrétaires : MM. Sarrien, Thomsom, Jules Roche et Renault-Molière.

Immédiatement après l'élection du bureau, M. Wilson a pris possession du fauteuil de la présidence et a prononcé un discours dont nous reproduisons la partie principale :

Le budget soumis en ce moment à vos délibérations est un budget d'attente et de repos. Il comporte une modification dans l'exécution financière du programme de travaux publics, si justement populaire dans ce pays sous le nom de programme Freycinet.

J'insiste sur ces mots : *exécution financière*. Il ne saurait, en effet, être question de réduire les chantiers ouverts sur tout le territoire de la République, de ralentir les travaux en cours d'exécution, qui ont pour objet de doter la France des voies de communications destinées à compléter son outillage économique.

Mais, entre toutes les combinaisons financières propres à réaliser les ressources nécessaires à l'exécution de ces travaux, le moment est venu de choisir celles de ces combinaisons qui ménageront le mieux les forces du marché et qui permettront à la petite épargne de recevoir une nouvelle impulsion et de prendre un nouvel essor.

Vous aurez, messieurs, à examiner ces combinaisons et à choisir celles qui auront le double avantage de ne point dépasser les forces du pays et de rester fidèles aux règles de la prudence et de la vérité budgétaires.

En vous livrant à cette étude, vous ne devez pas perdre de vue que la situation financière du pays est bonne.

Disons le bien haut, messieurs, pour que le pays l'entende : notre situation est excellente, et ce serait méconnaître la réalité des choses que d'essayer de l'assombrir.

Est-il donc possible d'oublier que dans ces dernières années nous avons consacré plus de deux milliards à la reconstitution de nos armements ?

Que depuis 1877 nous avons dépensé un milliard et demi pour le rachat et la construction de nos chemins de fer, pour l'ouverture de nombreux canaux, pour l'amélioration de nos rivières, pour l'agrandissement de nos ports ?

Que des sommes importantes ont été consacrées chaque année au développement de l'instruction publique et à l'amélioration du sort des petits fonctionnaires ?

Et en même temps que le pays faisait cet immense effort, par son travail, par ce labeur et cette épargne qui sont le génie propre et la grande force du peuple français, nous avons pu réaliser plus de 300 millions de dégrèvements et diminuer ainsi cet

énorme fardeau de 750 millions d'impôts nouveaux, que la guerre nous avait légué.

Cette politique de dégrèvements, messieurs, a été l'honneur des législatures précédentes. Nous devons plus que jamais y rester fidèles, après la consécration éclatante qu'elle a reçue aux élections du 21 août dernier.

Il est intéressant de connaître la façon dont on envisage à Londres, dans les cercles officiels, la situation européenne, considérée au point de vue de ce qu'en voudrait tirer le prince de Bismarck.

On estime, d'après une correspondance anglaise que, pour une période qui ne saurait durer moins de deux ans, l'homme d'Etat qui, en Europe, a le plus besoin du maintien de la paix, aussi bien pour le succès de sa politique intérieure que pour celui de la politique extérieure qu'on lui voit poursuivre, est précisément le prince de Bismarck.

Négligeant les considérations qui se rapportent au succès de sa politique intérieure pour ne s'occuper que de l'état général de l'Europe, voici les raisons sur lesquelles s'appuie l'opinion anglaise pour professer les idées énoncées ci-dessus.

Les deux buts patents de la politique prussienne sont, personne ne l'ignore : Premièrement, tenir la France en échec et, si possible, la réduire au rang de puissance de second ordre en l'amputant encore de quelques provinces et d'un nombre aussi considérable que possible de milliards ; deuxièmement, attendre le moment favorable pour annexer à l'Empire les provinces allemandes de l'Autriche.

Le premier objectif ne saurait être atteint qu'à la condition d'écraser préalablement la France d'une façon absolue — et, Dieu merci, nous n'en sommes pas encore là. D'autant que pour avoir le loisir de nous écraser, il faudrait que M. de Bismarck trouvât une combinaison qui fit de la France l'ennemie de tout le reste de l'Europe.

Ce n'est pas au moment où la Russie, pour ne rien dire de l'Angleterre, ni des autres puissances de second et de troisième ordre, nous fait des avances si visibles pour gagner l'alliance française que M. de Bismarck serait assez imprudent pour désirer la guerre, alors même que son compère de Moltke serait prêt — ce qui, quoi qu'on en dise, est loin d'être le cas.

Pour le second but, comme il est trop certain que l'Autriche, visiblement poussée du côté de Salonique et de Constantinople, ne se laissera pas enlever ses provinces allemandes sans regimber, la Prusse ne pourrait se mouvoir dans ce sens qu'avec l'alliance de la Russie.

Supposer qu'il faudra au moins deux ans au moderne Machiavel pour arriver à concilier toutes ces choses inconciliables, c'est

certainement au-dessous de la vérité.

Ce qui est vrai, c'est que le prince de Bismarck, qui sent son œuvre craquer de toutes parts et qui voit s'avancer vers la tombe le vieux souverain qui seul le maintient au pouvoir contre la colère sourde de toute l'Allemagne libérale et démocratique, n'a aujourd'hui qu'un souci : masquer ses déceptions sous la prétention des anciens jours d'être l'arbitre suprême de l'Europe, l'outre qui renferme dans son sein les tempêtes. Et pour y arriver, le grand chancelier n'épargne ni le fond des reptiles, ni les « trucs » de toutes sortes, ni les finesses cousues de fil blanc.

Les neuf dixièmes du génie de M. de Bismarck, dit en terminant le correspondant anglais, sont faits... de la naïveté de ceux qui l'admirent de parti pris.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 mars.

M. le ministre dépose un projet de loi augmentant le nombre des adjoints de la ville de Paris, et un projet de loi relatif aux attributions des conseils municipaux.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Gambetta une proposition de loi sur le recrutement.

L'élection de M. Blancsubé (Cochinchine), est validée.

M. Jean Casimir-Perier adresse une question au ministre des travaux publics au sujet d'une convention passée entre l'Etat et la Compagnie de l'Est, pour la construction de la ligne de Romilly à Esternay.

L'orateur se plaint des retards apportés à la construction.

Après la réponse du sous secrétaire d'Etat aux travaux publics qui déclare que la construction sera terminée dans les délais prescrits, M. le ministre de la guerre dépose un projet de loi sur le recrutement de l'armée.

M. le comte des Roys a la parole pour adresser une question au ministre de la guerre, relativement au chiffre toujours croissant des journées d'hôpital qui figurent au budget.

M. le ministre de la guerre répond qu'il prendra des mesures à ce sujet.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation du traité de commerce, et de la convention de navigation signés avec la Belgique.

M. des Rotours critique vivement le traité, que vient soutenir M. Lebaudy, rapporteur.

Après la clôture de la discussion générale, M. Méline développe sur l'article unique un amendement tendant à inviter le gouvernement à réviser, d'accord avec le gouvernement belge, certains articles du traité.

M. Tirard, ministre du commerce, rappelle les difficultés qu'a rencontrées la conclusion du traité de commerce et justifie les concessions qui ont été faites.

Il dit en terminant qu'il y a urgence à doter notre pays d'un régime économique durable qu'il attend depuis trop longtemps.

M. des Rotours reproduit ses critiques. Le projet est adopté par 399 voix contre 61. L'élection de M. Million est validée. La prochaine séance aura lieu lundi.

SENAT

Séance du 25 mars.

L'ordre du jour appelle la première délibération

sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à attribuer aux conseils municipaux dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, la nomination des maires et adjoints.

L'urgence est prononcée sur la demande du ministre de l'intérieur.

Personne ne demandant la parole sur la discussion générale, on passe à la discussion des articles. Les articles 1 et 2 sont adoptés.

L'article 3 est ainsi conçu :

« La présente loi est applicable à l'Algérie, sous réserve des dispositions du décret du 27 décembre 1866 concernant les adjoints indigènes, l'article 2 de la loi du 12 août 1876. La présente loi est applicable aux colonies pourvues de conseils municipaux.

M. Jacques dit que les conseils municipaux sont, en Algérie, composés en partie d'étrangers et d'indigènes qui se trouvent ainsi concourir à l'élection des maires. Il appelle donc l'attention du gouvernement sur cette situation. Il est vrai que pour la modifier, il faudrait toucher à la loi organique, ce qui retarderait le vote du projet actuel.

M. Emile Lenoël, rapporteur, dit que la commission avait été saisie de cette question par son président M. Albert Grévy, au moment même où elle s'est réunie. Les observations qu'il a présentées sont consignées dans le rapport.

La commission est donc allée au-devant des réclamations de M. Jacques ; elle a fait des réserves ; elle n'a pas cru devoir aller plus loin pensant qu'il s'agissait d'une question à résoudre lors de la discussion de la loi organique.

L'article 3 est adopté.

L'ensemble de la loi est ensuite voté. Le Sénat consulté décide que la prochaine séance aura lieu mardi, à deux heures.

Revue des Journaux

Pour la Paix tous les gros points noirs ont disparu de notre horizon politique. On n'entrevoit plus aucune raison sérieuse de crise ministérielle ou de crise constitutionnelle, on va pouvoir s'occuper utilement et sans l'incessante crainte du lendemain des questions d'affaires.

L'affaire de la commission du budget, dit le XIX^{Siècle}, est terminée, et terminée de la façon la plus heureuse et la plus digne. Il ne reste maintenant qu'à travailler au bon ordre de nos finances sans autre préoccupation que le bien public.

Le Parlement déclare que ce qui s'est passé à l'occasion de la nomination de la commission du budget prouve que le cabinet a tort de trop se défier de ses forces.

La crainte qu'inspirent ses adversaires, dit-il, lui permet d'exercer sur la majorité une réelle action, mais c'est à la condition que son attitude ne soit ni trop hésitante, ni trop timide, qu'il sache avoir une opinion, l'exprimer et la défendre.

Le Gaulois pense que nous avons enfin placé nos finances entre des mains compétentes.

Le Siècle clôt ainsi sa polémique à propos des agissements de M. Paul Bert, pendant son passage au ministère :

A tout péché miséricorde.

La République française avoue que le ministère Gambetta a fait des virements. Elle déclare « qu'elle n'approuve pas ces systèmes de comptabilité, ces gratifications, ces paiements d'employés, sur d'autres chapitres que celui du personnel. »

Pour en venir à cette confession tardive, ce n'était pas la peine de nous accabler de quatre colonnes d'injures et d'arguties embarrassées. Mais n'étant ni anciens sous-secrétaires d'Etat ni anciens ministres, nous sommes bons princes et beaux joueurs. Nous ne demandons pas davantage à la République française et nous ne relèverons pas les nombreux et nouvelles inexactitudes dans lesquelles elle noie son aveu.

Divers journaux, dit la France, annoncent depuis quelques jours, que des tentatives seraient faites, dans l'intérêt et avec la complicité de M. Gambetta, pour mettre de façon directe ou indirecte, la main sur la propriété du journal la France.

La faction autoritaire espérerait ainsi transformer en organe césarien le journal où nous défendons la liberté et la République.

La réussite des agents de M. Gambetta ne dépend pas uniquement de capitaux syndiqués.

Ces tentatives ne changeront rien à notre attitude. Elles ne servent qu'à montrer mieux encore combien nous avons touché juste en dénonçant les ambitions dictatoriales qui chercheraient à nous imposer silence.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Les Conseils de révision.

C'est le 27 de ce mois qu'ont commencé les opérations des conseils de révision sur tout le territoire de la France pour la formation du contingent de la classe de 1881. Le ministre de la guerre vient de rappeler ou d'indiquer les instructions relatives à ces opérations dans une circulaire dont voici le résumé :

La revue d'appel des hommes à la disposition de l'autorité militaire et des hommes classés dans le service auxiliaire sera passée au chef-lieu de chaque canton, le jour de la séance du conseil de révision. Le conseil ne pourra visiter les jeunes gens de deux cantons en un seul jour que si les deux cantons appartiennent à la même commune et s'il n'y a pas plus de 150 inscrits dans chaque canton. Les commandants des bureaux de recrutement qui accompagnent les conseils de révision devront prendre soigneusement en séance les notes nécessaires pour la répartition ultérieure du contingent et l'affectation des hommes aux différentes armes.

Le ministre de la guerre a tout particulièrement insisté sur les recommandations relatives au soin avec lequel devra être opérée la visite des jeunes gens et sur la nécessité de ne comprendre dans la première partie de la liste du recrutement que des hommes réellement aptes à faire un service armé. On ne devra pas hésiter à exempter ou à ajourner tout homme d'une complexion délicate, et à ne prendre pour le service armé que des hommes robustes et solides. En ce qui concerne les jeunes gens dont la taille est inférieure à 1 mètre 54 et ceux dont la constitution n'est pas suffisamment développée, ils ne doivent jamais être classés dans les services auxiliaires qu'après deux ajournements.

Afin d'éviter toute omission ou erreur sur la situation dans laquelle se trouvent les jeunes gens qui ont droit à une dispense, le président du conseil de révision devra questionner chacun d'eux sur sa situation et faire consigner la réponse au procès-verbal. Lorsqu'un jeune homme aura été visité hors du département où il est inscrit, c'est néanmoins le conseil de révision de ce département qui statuera sur les motifs de dispense qu'il invoquerait. Les opérations des conseils de révision devront être terminés le 20 juin, les comptes numériques et sommaires sur les jeunes gens de la classe de 1881, ainsi que les opérations de la formation de cette classe, seront adressés au ministre de la guerre le 15 juillet au plus tard. Les préfets y joindront un état nominatif des jeunes gens qui ont reçu l'application des articles 19 et 20 de la loi. Cet état indiquera séparément ceux des jeunes gens dispensés en vertu des paragraphes numérotés 5 et 6 de l'article 20, qui appartiennent à l'enseignement laïque et ceux qui font partie d'une congrégation. Une annotation portée dans la colonne d'observations fera connaître, en outre, les titres universitaires, diplômes ou brevets de capacité dont se trouvent pourvus les dispensés au titre de l'article 20.

ITINÉRAIRE. — (ARRONDISSEMENT DE CAHORS)

Samedi, 1^{er} avril, 2 h. soir. — Etrangers au département, hôtel de la Préfecture.
Lundi, 3 avril. — Castelnau, hôtel-de-ville.
Mardi, 4 id. 1 h. 1/2. — Montcuq. . id.
Mercredi, 5 id. 1 h. soir. — Catus. . . id.
Mardi, 11 id. 1 h. " — Cahors (N) id.
Mercredi 13 id. 1 h. " — Cahors (S) id.
Jeudi, 13 id. 1 h. 1/2. — Cazals. . . id.
Vendredi 21 id. 11 h. m. — Lalbenque. id.
Samedi, 22 id. " — Limogne. . id.
Lundi, 24 id. 2 h. soir. — Luzech. . . id.

Mardi, 25 id. 11 h. m. — Puy-l'Evêq. id.
Mercredi 26 id. 2 h. soir. — Lauzès. . . id.
Jeudi, 27 id. " — St-Géry. . . id.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a accordé des subventions aux communes suivantes :

Calamane, 17,000 fr., installation d'une maison d'école de garçons et de filles.
Bouyssou, 10,000 fr.
Planioles, 4,000 fr.
Pinsac, 5,000 fr.
Theminettes, 3,000 fr.
Gigouzac, 7,000 fr., maison d'école de filles.
Reyrevignes, 10,000 fr., id. de garçons.
Grézels, 3,500 fr., id. id.
Montvalent, 7,000 fr., id. id.
Camburat, 8,000 fr., id. de filles.
St-Pierre-Toirac 700 fr., id. de garçons.
Loupjac, 2,000 fr., id. id.
Cras, 18,000 fr., id. id.
St-Clair, 11,000 fr., maison d'école double.
St-Géry, 7,000 fr., id. de filles.
Merçuès, 700 fr., secours renouvelé.
St-Maurice, 1,500 fr., maison d'école de garçons
Lalbenque, 4,000 fr., id. id.
Arcambal, 20,000 fr., maison d'école de garçons au chef-lieu et mixte au hameau de Pasturat.
Laroque-Toirac, 2,000 fr.
Vidaillac, 300 fr., maison d'école de garçons.

Par décret du 24 mars, M. Viguerie, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture du Lot.

Notre compatriote, M. Bounjols, sous-préfet de Lure, est nommé sous-préfet de Saint-Pons.

M. Pogat, procureur de la République à Gourdon, est nommé président du tribunal à Saint-Calais (Basses-Pyrénées).

La première session ordinaire du Conseil général du Lot, pour l'année 1882, s'ouvrira à Cahors le lundi 17 avril prochain.

Nous apprenons avec plaisir que M. Auguste Cabanès, fils de M. Cabanès, pharmacien à Gourdon, vient d'obtenir, par voie de concours, la place d'interne en pharmacie des hôpitaux et hospices de Paris. Sur 120 candidats pour 40 places, M. Auguste Cabanès a été admis sous le numéro 18.

M. Coillard, économiste du lycée de Cahors, est nommé en avancement au lycée de Macon.

M. Barriéty, commis d'économat au lycée de Cahors est nommé de 1^{re} classe au lycée d'Auch.

M. Fabre, commis d'économat de 1^{re} classe au lycée de Versailles, est nommé économiste du lycée de Cahors.

M. Dubech, ancien commis d'économat, est nommé commis d'économat de 1^{re} classe au lycée de Cahors.

Nous apprenons avec plaisir que M. Etienne Vène, économiste de 1^{re} classe au lycée d'Orléans, — frère du jeune et brillant professeur d'histoire du lycée de Cahors — est appelé en la même qualité au lycée de Nancy.

M. Piot, chargé du cours d'histoire au lycée de Tournon, est nommé chargé du cours de quatrième au lycée de Cahors en remplacement de M. Fayolle.

M. Fayolle est nommé professeur de cinquième au lycée de Toulon (2^e catégorie.)

En quittant le Lycée de Cahors, M. Fayolle emporte les regrets de ses élèves, l'estime et l'affection de tous ses collègues.

Le Lycée de notre ville a rarement possédé un professeur aussi érudit, aussi savant et aussi modeste. Agrégé de grammaire, M Fayolle compte parmi ces maîtres qui ne se reposent jamais et qui estiment que le travail est la meilleure des vertus. Il obtient un avancement auquel applaudiront tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier. Il permettra à un collègue et à un ami sincère auquel il a toujours prodigué de sages conseils de lui témoigner le chagrin que lui cause cette séparation.

L. V.

Hier soir, vers sept heures et demie, un bolide, ayant la forme d'une énorme boule bleue, a traversé le ciel avec rapidité, se dirigeant vers l'est, en laissant derrière lui une longue traînée de lumière.

On va simplifier les formalités à remplir pour les envois d'argent par la poste.

D'après le nouveau système, il suffira d'acheter une carte postale dans un bureau quelconque, d'y inscrire la somme que l'on veut envoyer et de remettre cette carte avec l'argent à l'employé de la poste.

Celui-ci donnera un reçu disposé d'avance où il n'aura que la somme à écrire, et tout sera dit.

Quant au destinataire on lui remettra l'argent contre sa signature au dos de la carte d'envoi.

M. le ministre des postes et des télégraphes vient d'être autorisé, par décret du président de la République, à décerner des médailles d'honneur, d'argent ou de bronze, aux facteurs et aux sous-agents ou assimilés de son département qui se seront signalés par de longs et irréprochables services, ou par des actes de dévouement ou de courage dans l'exercice de leurs fonctions.

La même distinction peut être accordée aux entrepreneurs de transport de dépêches ou à leurs employés, y compris le personnel des navires et des trains utilisés pour cet usage, pour des actes de courage ou de dévouement dans l'exécution du service qui leur est confié.

La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits au bureau de tabac, tenu par M^{me} Rosignol, veuve Tinel, situé à l'angle du boulevard Nord et de la rue des Augustins, à Cahors.

Ils ont fracturé la porte donnant sur la rue des Augustins, au moyen de pinces en fer qu'ils ont laissés sur les lieux. La serrure a été forcée. Une fois dans l'intérieur, les malfaiteurs ont ouvert les tiroirs du comptoir qui n'étaient pas fermés à clé et ne contenaient pas d'argent, la buraliste ayant soin de le retirer tous les soirs; ils se sont contentés de prendre deux carnets, renfermant des notes ou comptes. La veuve Tinel n'habite pas son bureau. En 1870, on lui vola une somme de 400 fr. environ.

Un commencement d'incendie s'est déclaré le 27 du courant, vers trois heures et demie du matin, chez le sieur Labro, tailleur et épicière, rue de la Préfecture, n° 18. Le feu a pris naissance dans la boutique, où se trouvaient plusieurs paquets de bougie et autres marchandises.

Le mari était parti à deux heures pour la foire de Cazals. Un voisin, nommé Gardel a, par son courage et son dévouement, arrêté le progrès de l'incendie qui aurait pu avoir de graves conséquences. On ignore le montant des dégâts, mais ils sont couverts par une assurance.

Le 23 mars courant, la police de notre ville mit en état d'arrestation deux jeunes gens sous l'inculpation, le premier de vagabondage et de rupture de ban, et le second de vagabondage seulement. Conduits devant M. le procureur de la République, ce magistrat eut pitié de la jeunesse de ce dernier (19 ans) et le fit mettre en liberté; mais vers les cinq heures du soir, trouvant deux chevaux qui pacageaient sur le bord de la route, à la sortie du faubourg Labarre, ce jeune drôle en monta un et s'enfuit ventre à terre sur la route de Paris.

Le nommé Dielh, vannier ambulant, propriétaire du cheval, se mit à la poursuite du voleur; les élèves de la pension Valette, en promenade sur cette route, entendirent les cris au voleur! et se mirent également à courir après le cavalier qui, se voyant serré de près, sauta de cheval et prit la fuite à travers champs.

Les jeunes pensionnaires Maroncle, Frédéric et Cayla, Gaston, âgés de 17 ans, l'y suivirent et parvinrent à l'atteindre; ils lui passèrent un mouchoir au cou et le maintinrent jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie qui filait également ledit voleur.

Le courage de ces deux jeunes gens mérite d'être signalé.

Crouzet, Jean, auteur de ce vol, natif d'Ours-

beville, près Tarbes, a été condamné le 27 du courant, à six mois d'emprisonnement.

Brevet supérieur.

Candidats présents 4.

Admissibles 2.

MM. Bach.

Verdy.

Le train de 5 heures a ramené ce soir, à Cahors, une partie du bataillon du 7^e de ligne, qui a pris part à la campagne de Tunisie.

Un déplorable accident est arrivé vendredi dernier, à l'usine Belmont. Un sac de ciment tombant du second étage a atteint un ouvrier de l'usine et lui a brisé une jambe.

Le Journal officiel publie la note suivante :

« Un certain nombre de journaux ont publié que le choléra s'était répandu dans notre colonie de la Cochinchine.

« Ce bruit, qui n'a rien de fondé, est de nature à inquiéter les familles des officiers et des fonctionnaires servant dans notre colonie.

« Le choléra a, en effet, sévi à Java, à Sumatra et au Siam; mais les mesures préventives adoptées en Cochinchine, et l'interruption totale des travaux de terrassement ont mis la colonie à l'abri du fléau.

« Aux dernières nouvelles (10 février), la situation sanitaire était excellente. »

Il résulte de la note de l'Officiel que les terrassements peuvent amener dans les villes où ils sont exécutés des maladies contagieuses.

On a même pu constater que les terrassements qui ont eu lieu à Cahors cet hiver, n'ont pas été étrangers aux maladies plus nombreuses que de coutume qui ont atteint la population.

Il serait à désirer que pour les travaux futurs du même genre, la municipalité prit les précautions nécessaires en vue de la salubrité publique.

MONTAUBAN. — Les élections sénatoriales du 26 mars, ont donné le résultat suivant :

MM. Delbreil, monarchiste. 121 élu

De Combarieu, républicain. 63

Flamens, républicain. 51

M. Lacorpaille, archiprêtre de la cathédrale de Montauban, est mort dans la nuit de samedi au dimanche de la Passion d'une congestion cérébrale.

ASSASSINAT DE GRANDFONDS. — VERDICT DU JURY.

AGEN. — Soubiran et Dostes sont reconnus coupables.

La sentence est mitigée par les circonstances atténuantes.

Dostes éclate en sanglots; il trépigne sur son banc, il se livre, en un mot, au plus violent désespoir. Tout à coup il s'écrie : « Vous venez de commettre une injustice ! »

Cette scène, extrêmement pénible, se prolonge durant dix minutes.

Cependant Soubiran demeure immobile et silencieux. Il se cache le front dans les mains. Ce qu'on voit de son visage accuse une pâleur extrême.

La Cour condamne, Soubiran, aux travaux forcés à perpétuité.

Dostes, à vingt ans de travaux forcés, sans surveillance.

TOULOUSE, 25 mars. — Une révolte a éclaté aujourd'hui au lycée de Toulouse.

Quatre élèves ayant été expulsés, les élèves des divisions supérieures se sont rendus chez le proviseur en chantant la *Marseillaise*. Ils ont demandé le renvoi du maître répétiteur et la réintégration des quatre expulsés.

Les élèves se plaignent du peu de propreté apporté dans la préparation de leur nourriture.

Le recteur a refusé d'obtempérer à l'injonction des mutins.

80 élèves ont été rendus à leurs familles.

Des mesures ont été prises pour éviter de nouveaux désordres.

BAZAS, (Gironde), 25 mars. — Une catastrophe financière vient de jeter la désolation et la ruine dans le Bazadais. M. B. . . . , banquier à Bazas, est parti brusquement pour la fron-

tière d'Espagne. Il laisse un déficit considérable.

SÉQUESTRATION

De loin en loin, la justice est saisie d'affaires particulièrement odieuses. Des gens se rencontrent qui, par vengeance, par jalousie ou par cupidité, enferment dans des rédits inhabitables les victimes de leurs mauvaises passions, et les enterrent pour ainsi dire vivantes.

Un cas semblable vient d'être découvert à Bordeaux, rue d'Arcs.

Ces jours derniers, M. Reverden, commissaire de police aux délégations judiciaires, assisté de M. le docteur Lafargue, médecin légiste, s'est transporté dans une maison de la rue d'Arcs, pour y constater la séquestration d'un vieillard septuagénaire.

Ce malheureux homme, un sieur D..., était emprisonné depuis fort longtemps, à ce qu'on nous assure, dans une chambre infecte et humide, où il vivait sans trop d'air et sans assez de nourriture.

L'auteur de cette séquestration a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt.

Le vieillard a été remis à sa famille. Il est frappé d'idiotisme.

Le mobile de cet acte odieux est la rapacité. Il y a là une histoire de donation entre vifs que nous croyons devoir réserver pour le moment.

M. Gachassin-Lafitte, juge d'instruction, est saisi de l'affaire.

PÉRIGUEUX, 24 mars. — Un mandat d'amener vient d'être lancé contre le nommé Joseph Lavestro, né à Bordeaux, en 1854. Cet individu, ancien réclusionnaire en résidence obligée à Périgueux, vient de dérober à la dame Clozeau, demeurant rue Tourville, une somme de 50 fr. environ, renfermée dans un bas de laine qui lui-même était placé dans un des tiroirs de l'armoire.

PÉRIGUEUX, 24 mars. — Le 21 mars courant, le nommé Mathieu-Germain Mora, tailleur d'habits, né à Linx (Landes), âgé de 19 ans, a été arrêté, par la gendarmerie de Lalinde, en flagrant délit de vol, dans l'église de cette commune. On l'a surpris au moment où il ouvrait un tronc.

DAX. — Le Conseil municipal de Dax, dit le *Journal des Landes*, vient de prendre une excellente mesure que nous recommandons à l'édilité cadurcienne.

Il a assuré pour une somme de 150 fr. par an, à raison d'une prime de 1 fr. 50 c. pour chacun d'eux, les hommes de sa compagnie de sapeurs-pompiers, contre les risques des incendies.

La famille du sapeur-pompier qui perdrait la vie dans un incendie recevrait 3,000 fr. ; et, en cas de blessure entraînant l'incapacité permanente de travail, une rente annuelle de 100 francs.

TOULOUSE. — Jeudi matin, entre huit et neuf, M B..., lieutenant au 11^e de ligne, en garnison à Montauban, de passage à Toulouse, s'est suicidé dans une maison de la rue Arnaud-de-Molles, 16, en se tirant un coup de revolver à la tête.

Les souffrances, que faisaient endurer à l'infortuné, âgé de 40 ans, une terrible maladie, sont la cause du suicide.

CASTRES. — Un bien malheureux accident est survenu lundi au quartier d'artillerie de l'Albinque. Un pauvre canonnier, arrivé pour faire ses treize jours, a été violemment frappé d'un coup de pied de cheval entre les deux omoplates. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital. Quoique la blessure soit grave on espère que sa vie ne sera pas en danger.

Le *Moniteur de Puy-de-Dôme* dit que, depuis quelques jours, de très vives discussions se sont élevées entre ouvriers français et italiens travaillant près de Laroquebrou, aux chantiers du chemin de fer d'Aurillac à Saint-Denis-le-Martels. Quelques rixes s'en sont suivies et l'on redoute une grève. Une brigade de gendarmerie d'Aurillac a été aussitôt en-

voyée sur les lieux pour prêter secours et main forte et pour maintenir l'ordre. Dimanche dernier, dit le même journal, une partie de la garnison a été consignée au quartier toute la journée et s'est tenue prête à partir en cas d'événements.

Dernières Nouvelles

Paris, 27 mars.

On assure que M. Gambetta a l'intention de faire une tournée en Province pour développer ses réformes élaborées pendant son ministère.

— On annonce que M. Paul Bert aurait envoyé ses témoins à l'un des rédacteurs du journal le *Siècle*.

— M. de Freycinet a soumis au conseil des ministres le projet de réorganisation de la Tunisie, élaboré par MM. Roustan, Cambon, Decrais et Herbet. Il n'a pas été question de le soumettre à une commission extra-parlementaire.

— Le bruit qu'une bande d'un millier de dissidents est entrée à Gabès et à Djerid est démenti. On a constaté seulement quelques bandes de 50 à 80 cavaliers dans l'extrême Sud.

Il résulte d'avis certains de Tripoli que les troupes turques en Tripolitaine ne dépassent pas 13,000 hommes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.
Séance du 27 mars

M. Freppel adresse une question au ministre de l'intérieur, au sujet de l'expulsion des bénédictins de Solesmes. L'orateur demande en vertu de quel droit le ministre de l'intérieur a fait expulser 40 citoyens de leur domicile commun.

Le ministre de l'intérieur répond que la question a été jugée deux fois par la Chambre et le Sénat avant et après les décrets.

La question a été convertie en interpellation, et, par 418 voix contre 73, la majorité a donné son entière approbation à la conduite du gouvernement.

M. Gambetta a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur le recrutement qui a été préparé, d'accord avec lui, par le général Campenon, ancien ministre de la guerre.

Nous donnerons les points essentiels de ce projet important.

Une rencontre au pistolet a eu lieu cette après-midi, au Vésinet, entre M. Périer, du *Figaro* et M. Cornely, du *Clairon*, à la suite de l'affaire Lesueur. Deux balles ont été échangées sans résultat. L'une d'elles est, dit-on, venue se perdre dans les plis d'un parapluie placé aux pieds d'un des champions. L'honneur a été déclaré satisfait.

Bourse de Paris.

Cours du 28 mars

Rente 3 p. %.....	83.10
— 3 p. % amortissable.	84.20
— 3 p. % amort. nouveau.	00.00
— 4 1/2 p. %.....	111.05
— 5 p. %.....	117.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 27 mars 1882

La Banque d'Angleterre et la Banque de France ont abaissé leur escompte, la 1^{re} à 3 0/0, le 2^e à 3 1/2; la commission du budget est ministérielle et cependant nos rentes n'ont pas pu conserver leurs cours les plus élevés de la semaine; les réalisations qui suivent toujours le fait accompli et la baisse des valeurs égyptiennes sont données pour motifs à la faiblesse de nos fonds publics. Le 5 0/0 a reculé à 116.85, le 3 0/0 à 83..., l'amortissable à 84.10.

La Banque de France objet d'offres suivies a perdu sans discussion le cours de 5,000 et est tombée à 4,800. Les autres institutions de crédit sont assez bien tenues; la Banque nationale a facilement remonté à 600.

Le Suez a reculé d'une trentaine de francs. Le 5 0/0 italien se maintient aux environs de 89.

Les Chemins de fer français sont peu mouvementés.

L'émission des 60,000 actions de la nouvelle Union se poursuit dans les meilleures conditions, le public voit d'un bon œil cette entreprise réparatrice qui s'est assurée à bon compte d'excellentes affaires toutes prêtes à fonctionner.

On annonce pour le 31 mars la mise en vente de 10,000 actions nouvelles de l'Urbaïne-Voitures au prix de 530, jouissance du 1^{er} janvier avec 3 mois

de coupon acquis. C'est un placement de 1^{er} ordre pour l'Egérne, qui y trouvera la sécurité du capital, l'augmentation progressive du revenu et l'élévation certaine du cours.

Étude de M^e Mazières, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10.

VENTE

Sur saisie immobilière

Fixée au samedi vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis, au Palais de Justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès verbal de Daynard, huissier, à Labenque, en date du dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-un, en forme dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le quatorze janvier, mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 81, numéros 36 et 37; — il a été procédé, à la requête de MM. Calvet Guillaume, entrepreneur de maçonneries et Bès Pierre, entrepreneur de charpentes, demeurant et domiciliés à Cahors, ayant constitué M^e Mazières pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de François Conté, propriétaire à Vaylats, y demeurant et domicilié, et de dame Marie Fourès, son épouse, domiciliée de droit avec lui mais demeurant à Cahors, le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, à la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi.

À l'audience du quatre mars courant, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au samedi, vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

Biens saisis et à vendre

Situés dans la commune de Cahors.

1^o Une maison, située à Cahors, rue des Elus, n^o 3; cette maison figure à la matrice cadastrale de la commune de Cahors, sous le numéro 1020 de la section N, pour un revenu de cinquante francs; elle est crépie et couverte en tuiles creuses; elle a sa principale façade dans ladite rue des Elus, elle confroite de deux côtés à M. Cangardel; elle se compose : 1^o d'une cave en sous-sol, éclairée par deux petites ouvertures dont une plus petite grillée; 2^o d'un rez-de-chaussée, servant actuellement de cuisine, éclairé par une fenêtre grillée; 3^o de plusieurs étages et d'un galetas; sur sa façade principale, on remarque aux étages supérieurs, quatre fenêtres et plusieurs petites ouvertures donnant dans la rue. Cette maison, dans son ensemble, a une belle apparence, est en assez bon état, et a sa porte d'entrée au rez-de-chaussée, dans la rue des Elus;

2^o Le sol de cette maison, rue des Elus, numéro 1020, des mêmes section et plan, contenant quarante centiares environ;

3^o Une vigne, au lieu dit Pech St-Julien, formant le numéro 366 de la section H, du plan cadastral de la commune de Cahors, contenant vingt-trois ares soixante centiares.

4^o Une friche au même lieu formant le N^o 367 desdits plan et section ayant une contenance approximative de sept ares dix centiares.

Tous les immeubles ci-dessus décrits sont situés sur le territoire de la commune de Cahors, sont jouis et exploités par Marie Fourès, épouse Conté, et sont la propriété de cette dernière pour les avoir recueillis dans la succession de feu François Garrigues, quand vivait facteur rural à Cahors.

FORMATIONS DES LOTS

Mise à prix

Les biens ci-dessus désignés seront vendus en deux lots.

Le premier lot comprendra la maison et sol de maison située à Cahors, N^o 1 et 2 du présent placard, sur la mise à prix de cent francs en sus des charges, ci..... 100 fr.

Le deuxième lot comprendra la vigne et friche du Pech St-Julien, N^o 3 et 4 du présent placard, sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être puis inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant, MAZIERES.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

VARIÉTÉS

LE QUERCY EN 1699

Extrait du Mémoire de la Généralité de Montauban

DRESSÉ PAR ORDRE DE M. LE DUC DE BOURGOGNE, EN 1699. — (Suite).

Le diocèse est composé de 800 paroisses ou annexes dont 350 sont de cette élection et les autres sont répandues dans celles de Montauban, Figeac, Villefranche et même l'Agénois. Le chapitre de la Cathédrale n'est composé que de 13 chanoines, dont il y a 4 dignitaires; ceux-ci ont au moins 3,000 livres de revenu, et les premiers 12 à 1,500 livres. Il y a de plus 4 hebdomadiers qui ont chacun 600 livres, 12 demi-prébendés qui en ont 300 et 12 chapelains qui en ont 200. Les autres collégiales de l'élection sont le Vigan, de 12 chanoines et 8 demi-prébendés, les canonicats rapportent 600 livres de revenu, et Castelnaud de Montatratier dont le doyenné est considérable, valant 1,500 livres. On n'y compte qu'une seule abbaye, nommée la Nouvelle, qui est de l'ordre de Cîteaux, fille d'Obasine, fondée en 1241, elle ne vaut que 1,000 livres au titulaire. On donne aussi le nom d'abbaye au monastère des Clarisses appelé du Pouget, du nom d'un cardinal qui en a été fondateur, cette maison n'a que 1,500 livres de revenu. Les prieurés de ce même canton sont Catus à l'abbé de Fraismes de 4 à 5,000 livres de rente, Bouloc, de 800 livres à l'abbé Morel, grand-vicaire de Cahors, Mechmont, de 500 livres, Cournou et Thémènes de même, et la commanderie de Gravesaut de 15,000. Les Chartreux ont une maison considérable à Cahors et dans toute l'élection on compte 24 monastères d'hommes et de filles. Les Pères de la Mission occupent le séminaire et les Jésuites le collège. Les ecclésiastiques séculiers sont au nombre de 900 dont 700 sont pourvus de bénéfices, les religieux et religieuses ne montent qu'à 300.

Parmi les cures, l'auteur remarque celle de Cazals de 4 à 5,000 livres de rente, et celle de Salviac de 2 à 3,000 livres. Enfin, il y a trois hôpitaux à Cahors, un général pour les valides et deux autres pour les orphelins et les jeunes filles.

L'Université de Cahors, dont nous avons déjà marqué la fondation est composée de 4 facultés : le droit civil, canon et français y sont enseignés par trois professeurs différents, les arts par les Jésuites et la théologie par deux professeurs, l'un Jésuite et l'autre religieux de quelque un des ordres mendiants.

JUSTICE

Le présidial de Cahors qui est de la première création sur tout le Quercy avant l'élection de celui de Montauban, est composé des offices ordinaires de ces sortes de tribunaux, mais une grande partie en est vacante. Les principales justices qui en ressortissent sont la viguerie de Cahors qui est la juridiction de 1^{re} instance et qui est exercée alternativement pour le Roi et pour l'Evêque, les justices royales de Montcuq et de Duravel, les sénéchaussées de Lauzerte et de Gourdon dans les cas présidiaux qui autrement vont au parlement de Toulouse et enfin les justices seigneuriales de Castelnaud-Montatratier aux héritiers de la marquise d'Alègre, Vaillac au comte de ce nom, Clermont et Boissières au comte et à la comtesse de Boissières, Cabreretz au marquis de Gontaud, etc.

L'élection de Figeac est d'environ 10 lieues de longueur de l'orient à l'occident, sur 10 de largeur. Elle confine à l'Auvergne et à l'élection de Villefranche vers l'orient, au Périgord, vers l'occident, à la vicomté de Turenne et au Limousin vers le Nord, et à l'élection de Cahors vers le Midi. Comme sa situation l'approuche davantage vers la montagne que les précédentes, elle est aussi, généralement parlant, beaucoup plus froide : les trois-quarts de son étendue contiennent un pays rude et difficile, coupé de rochers incultes et hérissés, ou de petites montagnes qui portent des vignes et des châtaignes; l'autre quart est d'un terrain assez uni, mais pierreux; il vient quelques bois ou broussailles entre les rochers, mais il n'y a aucune forêt considérable que celle que l'on nomme les Ecrouannes, dépendante de la seigneurie de Castelnaud de Bretenoux, laquelle contient environ un quart de lieue en futaie, nature de chêne et de charme.

Le blé que l'on y recueille est à peine suffisant pour la nourriture des habitants, et depuis les mauvaises années qui ont fait périr une grande quantité de vignes, toute la récolte de vin ne monte pas à plus de 5,000 pipes par an; on y cultive une plante nommée *Radoul*, qui est fort propre à la tannerie et à la teinture, il s'en fait un assez grand débit dans le royaume et les pays étrangers, quand la guerre et les autres difficultés du temps présent n'en interrompent pas le commerce; ce sont ces mêmes raisons qui ont déterminé les peuples à en abandonner la culture depuis quelques années.

(A suivre).

M.-J. BAUDEL.

Étude de M^e Sabourin, avoué à Cahors, rue du Lycée, n° 5.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
En trois lots

A l'audience du tribunal civil de première instance de Cahors, devant Monsieur Dupuy, juge audit tribunal à ces fins commis,

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés dans la commune d'Albas, dépendant de la faillite du sieur Adrien Fraysse, ancien commerçant, à Cahors.

Mises à prix :

- Premier lot, dix francs, ci..... 10 fr.
- Deuxième lot, dix francs, ci..... 10 »
- Troisième lot, dix francs, ci..... 10 »

L'adjudication aura lieu le **mercredi dix-neuf avril** mil huit cent quatre-vingt-deux à midi précis.

En exécution d'un jugement rendu par la première chambre du tribunal civil de Cahors, le premier mars mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et expédié, aux requêtes, poursuites et diligences du sieur Emile Maire, agent d'assurances, demeurant et domicilié à Cahors, au nom et comme syndic de la faillite du sieur Adrien Fraysse, ancien

commerçant domicilié à Cahors.

Il sera procédé à l'audience du tribunal de première instance de Cahors, devant M. Dupuy, juge à ces fins commis, au palais de justice, à midi précis, le **mercredi dix-neuf avril** mil huit cent quatre-vingt-deux, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit :

Désignation et composition des lots :

Premier lot.

Le premier lot se composera d'une terre sise à Cambou, portant les numéros 506, 516 et 526 du plan cadastral de la commune d'Albas, section H, d'une contenance de trente-trois ares quarante-deux centiares, tenant à Andral, Jouclas et autres.

Deuxième lot.

Le deuxième lot se composera d'une vigne et rivage au même lieu de Cambou, portant les numéros 522 et 523 du plan cadastral de la commune d'Albas, d'une contenance de vingt ares quatre-vingt-dix centiares.

Troisième lot.

Le troisième lot se composera d'une petite bande de vigne au même lieu de Cambou, tenant à Couture, au ruisseau et à la terre formant le numéro 516 du plan cadastral de la commune d'Albas, d'une contenance d'environ six ares.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des immeubles dont s'agit, a été déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Cahors.

Mises à prix :

En exécution du jugement de la première chambre du tribunal civil de première instance de Cahors, en date du premier mars mil huit cent quatre-vingt-deux, les enchères s'ouvriront sur les mises à prix fixées par ledit jugement, savoir :

Pour le premier lot à la somme de dix francs, ci..... 10 fr.

Pour le deuxième lot à la somme de dix francs, ci..... 10 fr.

Pour le troisième lot à la somme de dix francs, ci..... 10 fr.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué de la partie poursuivante, soussigné.

Cahors, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

Signé : SABOURIN.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e Sabourin, avoué poursuivant, détenteur d'une copie du cahier des charges, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'encherir pour toute personne solvable.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beau choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

PÉPINIÈRES SÉGUÉLA

Près le Pont Valentré, 43, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

EAU DE ZÉNOBIE
20 ANS DE SUCCÈS
DE DÉCOUVERTES
ULTRA
LA COULEUR
DES CHEVEUX
NON
SEULE PARFAITE
POUR RÉTABLIR
L'ACTION bienfaisante
qui entraîne la chute et la recoloration.
Maison fondée en 1897
SEGUIN, rue Biquard, BORDEAUX
SE TROUVE CHEZ TOUTS LES VITICULTEURS
Se trouve à Cahors, chez Breil, parfumeur,
boulevard Nord; Dides, aîné, boulevard Sud.

FABLES
ET AUTRES POÉSIES

EN PATOIS DE CAHORS

par

M. l'abbé A. HÉRÉTIÉ.

Prix 1 fr. 25, en Librairie.

LOU MORTYRE

DE

SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénévières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal

prix : 50 cent. et 60 cent. par la poste.

Propriétaire-Gérant A. Layrou.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82 :

Producteurs directs.		Forté Greffe :			
	Boutures	Racinés.	Boutures	Racinés.	
JACQUEZ, le cent..	8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent..	6 f. »	16 f. »
OPORTO, —	6 »	20 »	VIALA, —	6 »	16 »
CUNINGHAM, —	6 »	25 »	CLINTON, —	3 50	10 »
HERBEMONT, —	6 »	25 »	TAYLOR, —	3 50	10 »
			SOLONIS, —	7 »	20 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par **M. TERRET,**

Rue de la Banque, 1, CAHORS.